

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 18 février 2021 à 20h30
A l'Espace Culturel de Dommartin-les-Remiremont .

L'an 2021, le 18 février à 20 h trente, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN les REMIREMONT s'est réuni en la salle Louis Gérard de l'Espace Culturel, lieu désigné dans le cadre de l'application des nouvelles mesures sanitaires pour respecter la distanciation sociale, sous la Présidence de Madame Catherine LOUIS, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11 février 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 février 2021.

Présents : Mme LOUIS Catherine, M. MANSOURI Jean, Mme MAISON Annette, M. DERVAUX Bruno, Mme SIMON Marie Odile, Mme Sandra THIERRY, Mme Tiffany DE SANTA, Mme Fanny L'HUILLIER, M. Laurent FRANCOIS, M. Régis MOREAU, Mme Stéphanie PREVOT, M. Antoine CLAUDEL, M. Alain MANGEL, Mme Virginie AUBRY, M. Remi LACROIX.

Excusés : Mme Mireille RIEFFENSTAH qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile SIMON
Mme Vanessa GRANDEMANGE qui donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS
M Jérôme MILLOTTE qui donne pouvoir à M. Bruno DERVAUX
Mme Elise ROUSSEY qui donne pouvoir à Mme Stéphanie PREVOST

A été nommée secrétaire : Mme Tiffany DE SANTA

Madame Le Maire demande si des observations sur le compte rendu de la réunion précédente et sur l'ordre du jour sont à formuler dans le procès-verbal du jour. Aucune objection n'est signalée.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 29 octobre 2020 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Madame Le Maire demande à ses collègues élus d'effectuer une minute de silence en hommage à M. Christophe GRAVIER, décédé le 6 décembre 2020, et M. Nicolas RICHARD, décédé le 30 janvier 2021. Madame Le Maire a souligné leur investissement et leur dévouement pour la commune.

À la suite du décès de M. Christophe GRAVIER, Le Conseil Municipal doit installer le colistier suivant sur la liste électoral. Il s'agit de Mme Elise ROUSSEY qui a été informée par Mme Catherine LOUIS et a accepté de prendre ses fonctions de conseillère municipale à compter de cette réunion.

Madame Le Maire fait part de la visite de M. Jean ROTTNER, Président de la région Grand Est, dans la commune et explique le déroulé de la journée passée dans le village et au sein de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

1) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

Droit de préemption urbain :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble 205 rue des Fontenelles appartenant à Mr Ugo MOURROT et Mme Marion COLOMBAIN
- Un immeuble 124 rue du Cuchot appartenant à Mr Sébastien CORNU et Mme Mélissa FREMIOT
- Un immeuble 98 rue des Tilleuls appartenant à Mme Mireille VECK
- Un immeuble 1800 rue de Pont appartenant à Mme Lyse MICHELS

- ✚ Attribution du marché de voirie 2020 à l'entreprise TRB pour un montant de 80 000 € HT.
- ✚ Attribution subvention : 769 euros par le Conseil Départemental pour les dépenses liées au Covid dans le cadre de la création de l'Espace Culturel.

2) Délibérations

✚ Libertés publiques

Pacte fiscal et financier CCPVM

Madame Le Maire explique que le Conseil Municipal est invité à approuver le pacte fiscal et financier de la CCPVM et rappelle que le document a été envoyé par mail pour prise de connaissance.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le pacte fiscal et financier de la CCPVM.

Convention avec l'Association Refuge Animalier de Rupt La Seconde Chance

Annette Maison informe le Conseil Municipal du souhait d'adhérer à une association du secteur pour lutter contre la prolifération de chats en lieu et place de la SPA de Brouvelieures qui est jugée trop éloignée et ne mettant pas en place les mêmes prestations (capture de l'animal sur site, transport vers un vétérinaire etc). Le coût s'élève à 1 € par habitant soit environ 1900€ par an renouvelable chaque année sur tacite reconduction. Madame Le Maire rappelle qu'il est du devoir de la commune de lutter contre la prolifération des chats, de par les modifications apportées aux articles du code rural. Cette prestation répondrait à ladite obligation.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de valider la convention d'adhésion annuelle, avec tacite reconduction à date anniversaire, signée avec le Refuge Animalier La Seconde Chance

SDEV : Prise de connaissance du rapport annuel d'activités 2019

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit prendre connaissance du rapport d'activités du SDEV. Celui-ci est consultable à la mairie ou par le lien transmis avec l'ordre du jour (http://www.smdev88.fr/images/SMDEV/Publications/rapport_activit_2019.pdf)

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité la prise de connaissance du rapport annuel d'activités du SDEV.

Désignation d'un membre du CCAS

Le Conseil Municipal doit procéder au remplacement de Christophe Gravier en tant que membre du CCAS. M. Alain MANGEL se propose à ce poste.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité la désignation de M. Alain MANGEL en tant que membre du CCAS

Désignation d'un délégué au Siviuis

Le Conseil Municipal doit désigner un membre titulaire au Siviuis pour remplacer Christophe Gravier. Devant respecter la parité, ce poste doit être pourvu par un homme. M. Rémi LACROIX se propose à ce poste.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité la désignation de M. Rémi LACROIX en tant que membre titulaire au SIVIUIS

✚ Domaine et Patrimoine

Avenant SPLxdemat

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à accepter la proposition d'archivage électronique qui se fera directement aux archives départementales par notre fournisseur la société SPL-xdemat et ceci gratuitement.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'accepter la proposition d'avenant SPLxdemat.

Etat d'assiette de la forêt ONF

M. Bruno Dervaux présente aux membres de Conseil Municipal l'état d'assiette proposé par l'ONF. Il rappelle que les documents ont été préalablement envoyés par mail afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance. Il réalise un état des lieux des forêts dû aux conditions climatiques et au scolyte fortement développé cette année encore et présente les différents travaux prévus cette année et les années suivantes. Madame Le Maire explique qu'il ne sera plus envisageable à l'avenir de voir la forêt comme une rentrée d'argent pour la commune. Il faut repenser la forêt dans un but de préservation et non plus à but lucratif.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de valider l'état d'assiette proposée par l'ONF.

Sanctuarisation de forêt communale

Madame Le Maire explique que par l'installation des panneaux photovoltaïques sur la zone de la Bruche, des arbres vont être coupés, aussi à titre de compensation écologique, le Conseil Municipal doit délibérer sur la sanctuarisation de certaines parcelles sur lesquelles aucune coupe ne sera effectuée en contrepartie.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité la sanctuarisation de certaines parcelles conformément au document présenté.

Finances locales

Créances éteintes

Jean Mansouri fait part de créances éteintes pour poursuites sans effet, malgré les démarches de la Trésorerie. Le montant total s'élève à 270 euros pour le budget assainissement et 192 euros pour le budget eau.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de passer en créances éteintes les 2 montants soumis au vote

3) Informations

Conseil Municipal des enfants

Le samedi 23 janvier le CME s'est réuni pour rédiger une lettre au Commandant de la gendarmerie remarquant la vitesse des véhicules dans le village, et une lettre pour la Mairie de Saint Etienne les Remiremont afin de demander que le tunnel du vélodrome soit remis en état. Cette dernière lettre a reçu une réponse : un nettoyage a été réalisé en décembre 2020 mais le CME est invité à prendre contact avec les services techniques de la Mairie de Remiremont, ce passage se situant sur le domaine public romarimontain.

Enfin, une réunion est prévue le 6 mars avec les membres du CME afin de préparer le futur nettoyage de printemps prévu le 20 mars à partir de 9 heures. Il se fera, si les conditions sanitaires le permettent, dans le respect des mesures barrières.

Points travaux

Mme Louis informe que la voirie 2021 est lancée et qu'une démarche est mise en œuvre auprès d'entreprises du secteur pour la réfection paysager du centre bourg. Maintenant que l'Espace Louis Gérard a été démantelé, il est important de repenser le centre du village de manière cohérente. Des commissions urbanisme seront mises en place afin de mener à bien ce projet.

Madame le Maire énumère la liste des travaux effectués et des différentes avancées depuis la mise en place de la nouvelle mandature le 23 mai malgré le contexte particulier lié à la pandémie :

- Fin de la construction de l'Espace Culturel
- Signalétique centralisée : pancartes stade de foot + Espace Culturel + aire camping-car
- Plantation d'arbres dans les cours d'écoles pour ombrage
- Sous bassement du couloir de l'école élémentaire : peinture du couloir + dalles au sol et peinture de

classes

- Pose du bas-relief pour les 1400 ans du Saint Mont derrière l'église
- Application des protocoles sanitaires dans les bâtiments publics et écoles
- Confection et distribution de masques
- Tranche de voirie 2019 + Pave : trottoir rue de Pont
- Pancartes « pas de déchets » aux chalets et « espace sans tabac » aux écoles et aires de jeux
- Installation de l'outil Numérize pour l'état civil
- Refonte du site internet
- Mise en place du paiement par CB en mairie
- Accès à la Voie Verte aux Champs Ramés et rematéralisation du sens unique (peinture sol et panneaux)
- Pose de volets roulants aux deux écoles
- Pose d'une climatisation dans le dortoir de l'école maternelle
- Mise en route de l'étude de l'éclairage public
- Changement de l'éclairage du stade de foot
- Plaquette de sensibilisation à l'environnement : bonnes pratiques
- Recherche d'une source : contact en cours avec sourcier
- Sectorisation de notre réseau d'eau : en cours avec recherche de subventions de l'Agence de l'Eau et autres ...
- Démolition de l'Espace Louis Gérard
- Fabrication de placards supplémentaires pour les associations et l'école élémentaire à l'Espace Culturel

✚ Madame le Maire et Mme Tiffany DE SANTA tiennent à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration du bulletin municipal 2020 et à sa distribution. Le bulletin de cette année a été quelque peu remanié afin de permettre une meilleure visibilité des informations. La commission communication est informée que des rencontres seront mises en place prochainement afin de réfléchir à une nouvelle formule plus actuelle.

✚ Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des prochaines dates d'élections départementales et régionales qui se tiendront les 13 et 20 juin. Chacun sera invité à participer à la tenue des bureaux de vote.

✚ Date du prochain conseil municipal le 8 avril 2021.

La séance est close à 22 heures cinq.

Mme Tiffany DE SANTA, Secrétaire de séance